

la revue de presse par Geneviève Casanova





















e numéro marque un changement et d'entrée il nous faut dire qu'il ne nous réjouit pas. Dans la rubrique travail social apparaît un dossier « jeunesse : annonces et initiatives ». Voilà. Ce n'est pas positif, mais c'est dicté par une actualité qui multiplie les missions d'informations, commissions de concertation et plans d'urgence.

On peut objecter que ce n'est pas non plus négatif de chercher des solutions aux situations difficiles rencontrées par une trop grande proportion des 16/24 ans dans ce pays. Néanmoins comme le font remarquer des chercheurs et notamment M. Galland dont vous pourrez lire un entretien dans ce dossier, désigner ce groupe n'a jusqu'à présent abouti qu'à des statuts dérogatoires et par-là même à une manière de stigmatisation.

M. Sarkozy, en présentant un plan d'urgence pour la qualification et l'emploi de ces jeunes, a parlé de « logique d'investissement ». Les intervenants sociaux ne cessent de réclamer que l'on aborde ces questions sous un angle en effet structurel. C'est bien sûr à suivre.

Pour rester très proches de votre cœur de métier, penchez-vous dans la foulée sur l'avis que délivre le Conseil national des villes sur l'application de la loi de prévention de la délinquance de 2007 : c'est simple, dit-il en substance, elle ne s'applique pas. Voilà. Et de regretter un manque initial de concertation au moment de l'élaboration du texte. C'est à lire bien sûr. En remarquant au passage que toutes les institutions sont concernées : le secteur social n'est pas le seul à être réticent, loin s'en faut.

Ensuite nous suggérons d'aller directement dans la rubrique scolarité puisqu'aussi bien il y est essentiellement question... de sécurité ; c'est curieux comme un mélange entre tendance de fond et actualité du moment. Et quand on parle école c'est pour délivrer une appréciation de la réforme de la carte scolaire que nous vous recommandons.

Oserons-nous pour terminer dire que la rubrique logement est passionnante, qui parle du sansabrisme en Europe et des caractéristiques sociologiques des squats ? Nous osons...

Mais on peut opter aussi pour d'autres bases que toutes celles-ci pour réfléchir : par exemple un très bel entretien consacré à la justice des mineurs où la réflexion s'enrichit d'une perspective historique, une bibliographie très variée et un coup de cœur, puisqu'aussi bien la réalité est toujours complexe.

...Bonnes lectures et à bientôt.

genevieve.casanova@addap13.org





TO SOCIÉTÉ	
La loi « prévention de la délinquance » de 2007 n'est pas appliquée	p 04
« La diversité, un concept qui a le mérite d'être flou »	
Quelle modernisation pour les associations ?	
Les associations face au marché : l'impasse ?	
Pauvreté, précarité, , discriminations	
Programme du ministère de la justice en direction des banlieues	p 06
Quelle justice pour les mineurs ? «La pédagogie de la responsabilité »	
Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie	
Un avis du Haut conseil à l'intégration	p 07
Dossier étrangers	p 07
Flash secteur : l'ANAS et les fiches de l'ONED	p 08
Jeunesse : annonces et initiatives	
Emploi des jeunes : un plan d'urgence	
2 missions parlementaires	
L'ARF fait des propositions sur l'autonomie des jeunes	p 09
« Quartiers défavorisés : relégation ou insertion	
« Aider les jeunes oubliés du système »	
Emploi des jeunes : un plan de plus ?	
« Inscrire le travail social dans une logique de développement durable »	
L'implication des familles en situation d'exclusion dans les projets éducatifs	
Mme Morano présente un projet de loi relatif à l'adoption	
Expériences points de vue et éléments repérés	
Professions sociales et établissements	
Nos éléments sur le handicap	•



Notre selection	р	13	3
Les cahiers juridiques des ASH	р	13	3



Chômage : une publication mensuelle différente	р	14
Feuille de route de Pôle Emploi et une annonce		
Mise en route du RSA: le décret, une étude la Cnaf, une de la Drees	p	14
Chômage : ce que nous avons retenu	p	15
Éléments retenus sur l'emploi dans le n° 4	p	15





Les politiques de prise en charge des sans-abri dans l'Union européenne	р	15
« Le squat, refuge de toutes les pauvretés	р	16
Urgence hébergement	р	16
Nous vous suggérons de retenir	р	16







Directives pour lutter contre les intrusions dans les collèges et lycées	p 17
Plan banlieues : un avis du Conseil national des villes	p 17
Carte scolaire : trois quarts des collèges difficiles ont perdu des élèves	p 17







ASH du 27 Mars 2009	p 17
ASH du 04 Avril 2009	p 18
ASH du 10 Avril 2009	n 18







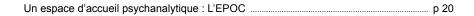




BRÈVES

ASH du 27 Mars 2009

ASH du 17Avril 2009



ASH du 04 Avril 2009 p 19 ASH du 10 Avril 2009 p 19





Conseil national des Villes : la loi « prévention de la délinquance » de 2007 n'est pas appliquée

09 259 - ASH - 17/04/09





On ne va pas dire que cela nous étonne, ni dire que cela nous effondre... mais vous dire de lire!!

« Absence quasi systématique » de mise en œuvre et réticence des acteurs de terrain.

Il a manqué une « large concertation » qui aurait permis d'identifier évolutions et lacunes.

Demande que « le plan interministériel 2009/2010 soit précédé d'une concertation » et reformulées en conséquence les priorités du CIPD.

Absence d'échanges d'infos entre les maires et police, justice, EN : semble se heurter à un « refus des directions sécurité publique » ; il faudrait formaliser ces rapports et que tous les acteurs aient les moyens de leur implication.

Conseil pour les droits et devoirs des familles : « redondant » (avec dispositifs CG).

Rappel à la loi : la majorité d élus auditionnés estiment que c'est du ressort des maisons du droit...

Levée du secret professionnel des travailleurs sociaux : a mis les élus « en porte-à-faux », les professionnels ayant adopté une position défensive.

La loi est apparue centrée sur « le renforcement des peines et non sur la prévention »

Donne des sujets d'alerte non traités par la loi : déscolarisation des ados, délai de carence pour accéder à une formation, prise en charge jeunes majeurs par la justice, absence de coordination (aide sociale) entre villes et CG. Produisent un « effet domino de dégradations ».

Suggère une « conférence sur la scolarisation, la formation et la protection des mineurs et jeunes majeurs » : État et collectivités locale

Avis du 12 mars sur www.ville.gouv.fr/

« La diversité, un concept qui a le mérite d'être flou »

09 206 - ASH 27/03 - pp. 38-39 & Le Monde 29/04





Voici un premier élément dans le débat que nous annoncions. Nous apprécions le fait que ce soit un point de vue technique. Clair et dépassionné, ce peut être une aide.

M. Sabeg a chargé un comité de réfléchir aux modalités permettant de mesurer les discriminations

Entretien avec M. P. Simon, sociodémographe

Pourquoi le débat est-il si vif?

Que va-t-on mesurer ?, la polémique est là.

En France on pense que les catégories ethniques, c'est insupportable mais on continue de percevoir des différences elles ne figurent nulle part.

Alors que USA/UK par ex pensent que la société est organisée en partir autour de ces catégories.

Parfois on utilise pays de naissance et/ou nationalité des parents : on pourrait trouver un compromis en généralisant ces critères.

La Constitution n'interdit-telle pas ces stats?

La Constitution ne présuppose rien.

Mais nulle part ne sont définies ethnicité ni race : si on veut clarifier ces concepts, on se heurte à de l'implicite, ce qui rend les choses explosives.

Diversité n'est-ce pas un euphémisme hypocrite ?

C'est un avantage : elle permet de ne pas avoir à qualifier ce dont elle est faite ; ne bloque pas d'entrée la discussion ; connotation positive là où discrimination en a une négative ; constate des différences (attention ne pas en faire une fin en soi).

N'est-ce pas flou de demander aux gens de déclarer leur sentiment d'appartenance à une communauté ?

Certains pays utilisent ce type de données. Mais c'est difficile à interpréter.

Réaliser des stats ethniques ne légitime-t-il pas ceux qui discriminent ?

Si on veut décrire un mécanisme, il faut connaître les étapes qui y aboutissent. Pour parler de sexisme on parlera d'hommes et de femmes.

« Une société qui se censure est en danger. »

Le FN disait que les personnes d'origine africaine étaient les vecteurs de l'épidémie de sida : on ne les a plus fait apparaître dans les stats : mais c'était mauvais du point de vue de la santé publique...

Mesurer la diversité, est-ce ouvrir la porte aux quotas ?

Ce n'est pas automatique. Beaucoup de pays font ce type de stats et peu ont mis en place des quotas. Sur ce point, personne ne le préconise pour l'instant en France.

Les stats ont pour but de vérifier s'il y a ou non égalité de traitement.

A noter : 65 % des Français favorables aux enquêtes sur le « ressenti d'appartenance »

Sondage CSA publié par le CRAN.

Moins de 30 ans sont favorables à 75%

Minorités visibles 69% d'opinions favorables et 74% si les enquêtes sont encadrées de garanties.

Quelle modernisation pour les associations

09 267 - ASH - 17/04/09 - pp. 23-24





Une grimace parce que c'est le énième article, mais des sourires pour sa clarté.

Par M. Haeringer, sociologue et administrateur d'une assoc d'action sociale

3 mesures sont entrées en vigueur : volonté d'assurer des services sociaux de qualité et de maîtriser l'évolution des moyens budgétaires.

Groupements de coopération : coordonner les actions ; dans la pratique concentration de service sous la bannière d'une grosse assoc.

CPOM: maîtriser l'évolution des ressources; dans la pratique contrainte au lieu de négociation de moyens en fonction d'objectifs.

Référentiel « accueil, hébergement, insertion » : offrir des services répondant aux besoins ; dans la pratique standard de





prestations obligatoires

« La logique de la généralité a pris le pas sur la logique de proximité. »

A-t-on mesuré ce que l'on perd en terme « d'utilité sociale » ? : pour l'évaluer il faut introduire dans la logique gestionnaire celle de l'engagement.

Élaborer des outils permettant une gestion plus efficace et une reformulation de cet engagement.

Historiquement la démarche associative est volontaire, elle fait passer dans le champ public (et politique) des questions qui étaient jusque-là d'ordre privé, et son action se fonde sur des principes d'égalité et justice.

La modernisation ne peut se réduire à la rationalisation de l'organisation mais doit s'appuyer sur la reformulation d'un projet « définissant les critères de l'utilité sociale »

Promouvoir les capacités des usagers, reconnaître que la pratique professionnelle n'est pas seulement technicité mais aussi engagement, que la gouvernance contribue à faire émerger un projet et son évaluation collective.

Contact: joseph.haeringer@lise.cnrs.fr

Les associations face au marché : l'impasse ?

 $09\ 270 - ASH - 24/04/09 - pp.\ 24-27$





Plus technique que le précédent, il le complète utilement. Il faudra s'adapter, voilà que ce disent ces articles, qu'ils soient plus ou moins «engagés» par ailleurs. Retenez les initiatives de l'Uniopss...

Premiers appels d'offres apparus en 2000 dans l'animation socioculturelle : leur champ d'action s'élargit avec apparition d'opérateurs marchands.

Des CG ont recours aux marchés publics pour la prévention spécialisée ou protection de l'enfance relevant de la loi 2002 : ceci est une nouveauté.

Préconisations contradictoires : rapport Langlais (06/08) appelle à passer de la « subvention à la commande publique » mais une mission Assemblée nationale prône la sécurisation des subventions...

L'appel d'offres peut être un moyen de limiter les dépenses, de rebattre les cartes du partenariat (clôturer des monopoles historiques...)

L'appel d'offres défavorise les petites assocs : gros travail et réduit les marges de manœuvre (cahier des charges élaboré unilatéralement).

Des assocs acceptent des marchés où elles seront déficitaires : retentit sur la qualité du service.

Fin des relations de confiance et des innovations ? Certains le craignent : Uniopss, « relation de donneurs d'ordre à prestataire », là où d'autres temporisent : Chantier école, FNARS...

Les opérateurs marchands ne s'inscrivent pas dans le développement local.

Les assocs doivent se regrouper, mutualiser : ce n'est pas forcément négatif. Promouvoir une « commande publique socialement responsable et transparente » ? c'est le souhait de l'Uniopss

Pauvreté, précarité, discriminations





Que revenus et alimentation soient corrélés c'est une évidence : nous proposons des liens Internet pour des informations plus fouillées. Le tableau de bord de la pauvreté est à suivre. Et la HALDE s'obstine sur la question des gens du voyage c'est bien.

09 249 - ASH - 10/04/09

Le CNLE se félicite du projet de décret instituant le tableau de bord d'indicateurs

Avis du 26 mars : www.cnle.gouv.fr

Pour mesurer l'objectif de baisse de la pauvreté avec des indicateurs pour une mesure fine.

Rappelle qu'il y a des indicateurs dans le plan national inclusion sociale, à l'Observatoire national pauvreté, à l'UNCCAS : préserver la cohérence.

Demande d'étudier mieux : la situation des 16/25 ans quittant l'école sans qualification, la pauvreté des personnes âges, des femmes et des migrants, le temps partiel subi, l'accès des chômeurs longue durée à la formation et les inégalités territoriales

Alimentation et pouvoir d'achat

09 211 – Le Monde 26/03/09

Colloque (Seattle 13/03) organisé par le Centre de recherche et d'information nutritionnelles (Cerin)

La junk food, riche en énergie et pauvres en nutriments, »constitue parfois la seule option de populations à revenus modestes » (M. Drewnowski)

Sur le site du Credoc une intervention de M. Hébel Pouvoir d'achat, crise économique et hausse des prix : incidence sur les comportements alimentaires

www.credoc.fr - www.cerin.org

Gens du voyage : la HALDE dénonce l'immobilisme du gouvernement

09 245 – ASH 10/04/09

Délib. 09-143, 06/04/09 - www.halde.fr

Elle avait fait des recommandations (01/08), puis des relances au gouvernement, qu'elle estime n'avoir pas été suivies d'effet. Rappelle que 300 000 citoyens français sont concernés.

Droit de vote : que le délai de rattachement soit ramené à 6 mois (contre 3 ans)

Titres de circulation : éliminer l'obligation de le faire viser tous les 3 mois.

Scolarisation: évaluer le nb d'enfants concernés (à partir titres de circulation) et recenser initiatives.

Aires d'accueil : recenser les communes qui ne sont pas en conformité avec la loi (Besson) et les démarches engagées par l'État sur ce point.

En bref dans le numéro 4...

09 233 - ASH 03/04/09

Rapport 2008 de la Cour de Cassation

Consacre un volet à la discrimination : application art. 14 convention européenne sauvegarde droits de l'homme. Concerne le plus souvent le droit aux prestations sociales.

09 227 – ASH 03/04/09

Parlement européen et aide alimentaire

Le Parlement réclame le renforcement du programme de distribution de stocks (la Commission favorable à sa reconduction).

09 232 - ASH 03/04/09- pp. 19-20 & 25-26

Programme triennal du ministère de la justice en direction





des banlieues

09 232 – ASH 03/04/09- pp. 19-20 & 25-26



Notez que le bilan de l'expérimentation CIVIS paraît positif mais on manque encore de recul.

Circ. JUSA0600265C du 12/03/09

En direction des 215 « quartiers prioritaires »

Développer l'accès au CIVIS

pour mineurs et adultes placés sous main de justice.

Objectif annuel : 5000 personnes relevant services pénitentiaires (dont 50 % issus des 215 quartiers) et 1 000 mineurs relevant PJJ (dont 33% issus des 215 quartiers)

Expérimenté depuis 06 : au 30/09/08, 3 800 jeunes accompagnés, dont 33 % ont signé un contrat. 20 % d'aménagements de peines obtenus dans ce cadre.

Développer parrainage mineurs relevant PJJ

Programme lancé en 06 : vise à faciliter intégration dans la société et le monde du travail.

943 conventions signées : objectif de 500 par an, 50% concernant mineurs issus des 215 quartiers.

Développer les Points d'Accès au Droit (PAD)

1000 fonctionnent, dont 107 en établissement pénitentiaire. Objectif de couvrir les 215 quartiers

En 2009 : création de 10 dans les banlieues et 10 en établissement pénitentiaire + 10 en 2010/2011.

Classes préparatoires dans les écoles du ministère de la justice

Pour les étudiants les plus modestes, notamment ceux issus des 215 quartiers.

Quelle justice pour les mineurs ? « Revenir à la pédagogie de la responsabilité »

09 236 - ASH 03/04/09 - pp. 42-43





Très bien: lire au moins l'article et songer au livre si l'on est particulièrement concerné. Il est frappant de voir tant de travaux aller dans le même sens... et les lois aller dans l'autre.

Entretien avec M. Milburn, sociologue - CNRS

L'évolution de la justice des mineurs suite celle de la société en général.

Au 19°, organisation sociale fondée sur la discipline et prise en charge disciplinaire des mineurs délinquants ; aujourd'hui prévaut l'organisation autour de la responsabilité individuelle.

Quelles sont les 3 grandes époques que vous identifiez ? Lois 1810 & 1850 : redresser les mineurs (maisons de correction), « correction disciplinaire ».

Années 1930 à ords. 45 & 58 : acte délictueux vu comme symptôme d'un pb ; il s'agit d'adapter le jeune à une norme (« paternalisme clinique »).

Depuis les années 1980 :montée en charge de la « responsabilisation personnelle ».

« Vulnérabilité-responsabilité », emblématique de la justice des mineurs d'aujourd'hui ?

On confie la protection de l'enfance aux CG et la PJJ doit se cantonner au pénal. On opère le même clivage pour les politiques sociales : personnes en difficultés, soit vulnérables (RMI : allocation), soit responsables (RMI :contrat d'insertion)

Les lois Perben 02 & 04 ont-elles été un tournant ?

Pas une rupture mais consacrent « une conception répressive de la responsabilité », qu'illustrent à nouveau les propositions

commission Varinard.

Les « mesures éducatives » s'appellent désormais « sanctions éducatives » : mais quelle est la traduction de la sanction en terme pédagogique ?, et comment vont procéder les éducateurs P.I.I.?

Quelle est la situation de la France par rapport à celle des autres pays européens ?

Plutôt dans les normes au niveau des textes, la priorité est plutôt accordée à la responsabilité.

En Grande-Bretagne, où les textes ont été durcis, il y a cependant des approches très pragmatiques.

La logique de l'éducabilité peut-elle résister à la pression des politiques sécuritaires ?

Dans les CEF, la fugue devient un délit... les risques de dérive existent.

Le primat à l'éducation peut survivre à travers les pratiques des travailleurs sociaux et des juges.

Et si on va trop loin vers la sanction, on en percevra les limites : la délinquance ne diminuera pas, et on aboutira à des situations explosives (CEF, prisons...). Alors on sera sans doute obligé de revenir un peu en arrière.

« La boîte à idées » est du côté des acteurs de terrain : il faudrait les écouter.

Quelle justice pour les mineurs ? entre jeunesse menacée et adolescence menaçante – P. Milburn

Ed. érès - col. Trajets - 238 p. - 23 €

Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie





Un rapport commandé en grande pompe sur la question des suicides en prison : pour l'instant le résultat est plutôt calamiteux, voyez vous-mêmes.

Un autre rapport est accablant... ainsi vont les choses autour de la chancellerie...

09 250 – ASH 10/04/09

Un avis de la CNCDH sur le projet de loi pénitentiaire - www. cncdh.fr

Amélioré par le sénat: « principe d'équivalence » (des soins), encellulement individuel...

Mais il faut « nuancer l'optimisme » : manque de mesures alternatives pour les détenus handicapés, les détenus ne peuvent pas percevoir le RMI...

09 - 255 - ASH 10/04 & Le Monde - 02/04/09

Autour des suicides en prison

M. Albrand a fini son rapport : voudrait « humaniser » les prisons (20 recommandations).

Mais il a refusé de le remettre officiellement à Mme Dati et un des membres de la commission s'est plaint d'interventionnisme.

L'OIP demande une commission d'enquête indépendante sous l'égide du contrôleur des lieux de privation de libertés.

09 - 262 - Le Monde -09/04&ASH 24/04/09

Rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté

Premier rapport depuis sa nomination (juin 2008) : fait suite à 52 visites dans divers établissements.

Lieux de garde à vue « indignes » ; locaux de rétention « vétustes et inadaptés »...

S'attache au droit à l'intimité « qui est une part de la dignité humaine » : en prison (fouilles, soins, surpopulation, parloirs trop limités) ; en centres de rétention (interdiction des stylos parfois ; en garde à vue (soutien-gorge et lunettes retirés...).

La « sécurité passe aussi par le respect de l'intimité puisque





la vie dans les lieux de privation de liberté sera d'autant plus pacifiée que les droits de la personne y sont reconnus »

Site internet en construction.

« Faire connaître les valeurs de la République » : un avis du Haut conseil à l'intégration

09 280 - ASH 24/04 & Le Monde - 22/04/09





Plus intéressant qu'il n'y paraît, à condition de lire attentivement, notamment sur les tests aux candidats à l'immigration.

Propositions visant à redonner du sens à ces valeurs en direction des étrangers et jeunes Français qui pourraient se sentir exclus.

Depuis 2003 les primo-arrivants ont une formation civique (CAI) : le HCI insiste sur l'adaptation aux différents cas et la validation de cette formation.

Tests demandés aux candidats à l'immigration dans les pays d'origine : il faudrait les faire précéder d'une formation, sans quoi ils peuvent être discriminants. Les devoirs sont aussi « du côté de l'État qui a le devoir de corriger les inégalités » (Pdt HCI)

École : meilleure intégration des parents étrangers, visibilité des symboles (drapeau, devise, Marianne), éducation civique dès la petite enfance, implantation de classes d'accueil de primo-arrivant dans des établissements sans pb.

Formation civique : modules pour les personnels EN (et fonctionnaires en contact avec les jeunes).

Généraliser les cérémonies de remise de la carte d'électeur, inciter au service civil volontaire, évaluer les acquis lors de « la journée défense ».

Ministre : un comité interministériel à l'intégration sera réuni avant fin juillet.

Avis disponible sur www.immigration.gouv.fr

A noter : la commission européenne met en place un portal Internet pour favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers www.integration.eu

Dossier étrangers





Une fois n'est pas coutume dans cette rubrique nous aurons un sourire avec la décision de la Cour de cassation... et ça vaut aussi pour la Halde et la Cour nationale du droit d'asile. Pour le reste des chiffres, intéressants à décrypter. La lettre de mission du ministère est sans surprise... mais la crise freine l'immigration de travail!! Un petit tour du côté de la biblio du 24 avril est conseillé.

09 252 - ASH 10/04/09

Le rapport d'activité 2008 de l'OFPRA

Augmentation des demandes : + 19,9% en 1 an, 1° hausse depuis 2004 : davantage de mineurs accompagnants (+ 49,4%) et de demandes de réexamen (+ 17,3%)/

Traitement en procédure prioritaire : + 26%

Le nb de demandes en provenance de pays « sûrs » a doublé (Mali, Sénégal, Géorgie) : 9,5% du total

Demandes de mineurs isolés continuent de baisser

Augmentation de l'activité de 15% et taux global d'admission

de 36% (29,9% en 07), ce qui englobe les décisions d'annulation de refus.

Accords au titre protection subsidiaire en forte hausse :1793 (contre 706 en 2007)

Les assocs se félicitent du taux global d'admission, mais s'inquiètent de l'augmentation des procédures prioritaires et protections subsidiaires (moindres droits) ; insistent sur la nécessité ce réviser la liste des pays sûrs.

http://www.ofpra.gouv.fr/

La lettre de mission de M. Besson

Objectif de 27 000 éloignements ; lutte contre les filières (objectif : 5 000 interpellations).

« Poursuivre le rééquilibrage entre immigration professionnelle et familiale » : faire baisser immigration familiale en luttant contre les abus ; une relance « globale et massive » de l'immigration de travail est écartée (crise).+ accueil de 50 0000 étudiants étrangers par an.

Se doter de statistiques plus performantes.

Nouvelle politique d'accueil et d'intégration : conclure 60 000 bilans compétence en 09

Demande d'asile : réduire les délais de traitement et lutter contre les abus.

Renforcer place des symboles de la République www.immigration.gouv.fr

Un collectif dénonce « le délit de solidarité »

M Besson : ce délit ne concerne pas l'aide aux étrangers : aucune condamnation. Vise les filières

Les assocs dénoncent « climat d'intimidation » ; interpellation à Emmaüs, nb de gardes en vue...

Le collectif a déposé un projet de loi : accueil inconditionnel dans les assocs, dépénaliser l'aide aux clandestins, interdire interpellations dans les lieux d'accompagnement et d'accès aux droits.

09 277 - ASH 24/04/09

M. Besson veut réformer la procédure de naturalisation par décret

La naturalisation s'obtient par décret ou par mariage

Elle fait l'objet d'une double instruction : préfectures et administration centrale, ce 2° niveau devrait être supprimé (annonce du 20/04).

Réduction des délais et économie.

Les préfectures instruiront les demandes et proposeront d'octroyer ou refuser la nationalité.

Début d'expérimentation en 2010.

FDTA..: craint rupture de l'égalité de traitement.

09 258 – ASH 17-24/04/09

Centres de rétention : la mission d'aide aux étrangers partagée entre 6 associations

Cimade, Ordre de Malte, Forum réfugiés, FDTA, ASSFAM et le Collectif Respect (non connu du secteur).

Sera mis en place un « dispositif de coordination des assocs » : Ordre de Malte, Forum réfugiés, FDTA, ASSFAM ont mis en place un comité de pilotage qu'elles espèrent élargir aux autres : échange bonnes pratiques et vision globale.

Devait entrer en vigueur le 2 juin, mais la signature du contrat d'attribution est suspendue car Cimade conteste ce 2° appel d'offre (référé). Elle conteste la légitimité du collectif Respect, (« association inconnue » : créée après match France-Algérie 2001, sifflets..., se dit apolitique).

M. Delarue (contrôleur lieux privation liberté) : inquiet de la perte par la Cimade du monopole de cette aide et appelle les 6 assocs retenues à publier un rapport commun.

Environ 35 000 étrangers sont mis en rétention chaque année.

Fillettes menacées d'excision : la Cour nationale du droit d'asile étend le bénéfice de la protection subsidiaire aux parents

Ce que ne faisait plus l'OFPRA mais la Cour considère





nécessaire de ne pas séparer les fillettes de leurs mères. (décisions 637716 & 638891)

La HALDE plaide pour la suppression des conditions de nationalité pour les emplois

Délibération 2009-139 sur www.halde.fr

3 fonctions publiques, établissements publics et du secteur privé : 7 millions d'emplois concernés.

Sans fondement depuis que ces emplois sont accessibles aux étrangers communautaires.

09 235 – ASH 03/04/09

Cour de cassation : un mineur isolé peut bénéficier d'une mesure d'assistance éducative en zone d'attente

Arrêt de principe n° 08-14-125, 24/03/09

Principe admis... à condition que le mineur se trouve sur le territoire français, ce qui excluait les zones d'attente, mais la Cour estime que « la zone d'attente se trouve sous contrôle administratif et juridictionnel national »

L'ANAEM devient officiellement l'Office français de l'immigration et de l'intégration

Décret n° 09-331, du 25/03/09, J.O. 27/03/09

« OFII » désormais opérateur unique du dispositif d'accueil et d'intégration : compétences ANAEM (immigration pro, aides au retour, accueil demandeurs asile) + ACSE (accueil primoarrivants & formations linguistiques).

09 245 – ASH 10/04/09

Discriminations contre les Roms

Agence droits fondamentaux UE, Commissaire droits de l'Homme (conseil Europe), & OSCE se déclarent « profondément préoccupés ».

09 252 - ASH 10/04/09

Le fichier ELOI modifié par décret n° 09-366 du 31/03/09, JO 02/04/09 La liste des destinataires est élargie



(Flash secteur : l'ANAS et les fiches de l'ONED

09 272 - ASH - 24/04 & Gaz Com 17/04/09





Le mieux est sans doute d'aller sur Internet pour avoir une meilleure vue d'ensemble ; le pire serait d'ignorer l'existence même de ce débat...

Depuis janvier l'ONED diffuse des fiches aux Dpts (anonymes) dans le cadre de la transmission des infos préoccupantes.

L'ANAS dénonce une procédure lourde et des dérives : notion de suspicion, non-information des personnes, éléments

relevant du champ médical...

Elle demande un « débat public » et annonce qu'elle va saisir la CNIL et la Commission éthique du CSTS.

L'ONES et le Syndicat des médecins de PMI soutiennent l'ANAS.

L'ONED se défend de toute dérive, rappelle la procédure de double anonymisation...

Le groupe d'appui de la réforme protection enfance (pilotage Unasea) se penchera sur la question.

- Communiqué et fiches sur www.anas.travail-social.com
- Prise de position de l'Organisation nationale des Éducateurs Spécialisés sur www.ones-fr
- Réponse de l'ONED sur www.oned.gouv.fr

Jeunesse: annonces et initiatives





Le fait même de présenter ce dossier signe une forme d'échec ... Les propositions de M. Sabeg ont vocation à être structurelles, alors que celles de M. Hirsch sont entendues comme une réponse à la crise. Quant aux textes de MM. Galland et Fraza, ils n'incitent pas à l'optimisme : le chantier est énorme... et structurel, qui s'en étonnera?

09 209 – ASH 27/03 & le Monde 23-26/03/09

Emploi des jeunes : annonces de M. Sarkozy

« Plan d'urgence » arrêté avant le 15 avril : préparé par M. Hirsch qui évoque possibilités d'embauches dans la restauration et augmentation du nb contrats aidés

Doubler effectifs des formations en alternance

M. Sabeg : propose de créer un contrat d'activité permettant d'acquérir socle de compétences basique

09 281 – ASH 01/05 & le Monde 25/04/09

1,3 milliard d'euros pour la formation et l'insertion de plus de 520 000 jeunes

Financé par l'État via le Fonds d'investissement social (Fiso, créé en février), les fonds de la formation professionnelle et les régions

M. Sarkozy parle de « logique d'investissement »

Développer la formation en alternance

Apprentissage: 320 000 recrutements entre 01/06/09 et 01/06/10, soit 35 000 de plus qu'en 08.

Exonération de charges d'1 an pour toute embauche avant le 30/06/10 et prime de 1 800 € si entreprise de moins de 50 salariés.

Professionnalisation: 170 000 contrats entre 01/06/09 et 01/06/10, soit 30 000 de plus qu'en 08.

Prime de 1 000 € pour toute embauche d'un moins de 26 ans et de 2 000 € s'il n'a pas le niveau bac.

Appelle à la mobilisation des branches : une « charte de l'alternance » sera proposée.

Création: 50 000 « contrats d'accompagnement formation » pour jeunes 16/25 ans, niveau VI à bac + 3 inscrits Pôle emploi ou mission locale.

Opérationnel à partir rentrée 2009 : formations qualifiantes, périodes en entreprises, stages, accès emploi durable et/ ou certification. « Proposer aux jeunes d'élever leur niveau de qualification (..) afin de profiter de la reprise ». Associe régions.

12 000 places dans les écoles de la 2° chance d'ici 2010 (7 200 places sup) : État financera un tiers

Aider à l'insertion dans la vie active

Déprécariser les stages : gratification dès la fin du 2° mois de stage (projet sera remis au Parlement).

Soutenir l'embauche stagiaires en CDI : 3 000 € si embauche avant fin 09/09 (50 000 prévues)





50 000 CIE supplémentaires secteur marchand : 2° semestre 09 (dévpt durable, économie sociale).

30 000 contrats aidés secteur non marchand (collectivités locales) financement État 90% (1 an).

Le terrain attend un train de mesures cohérentes

Et reste dans l'attente des conclusions de la concertation présidée par M. Hirsch et de la mission sénatoriale (attendues pour fin mai).

Dans l'ensemble y voit trop peu d'innovations.

Gratification stagiaires: UNEF et Génération précaire s'en félicitent; dans le secteur social GNI et Aforts attendent des infos (la gratification des stages 3 mois pose encore pb...).

Le Cnajep: insiste sur l'aspect structurel du pb.

MNCP : réclame création d'emplois durables et un « revenu d'autonomie »

Position Uniopss (contribution à la concertation de M. Hirsch): « contrat dynamique » (formation, emploi, resocialisation) avec une allocation « interstitielle » (type CIVIS) revalorisée ou une « allocation d'autonomie » (jusqu'à l'emploi).

Insiste sur l'accompagnement social : les contrats aidés peuvent être un tremplin « à condition » que l'IAE par ex ait les crédits suffisants pour cet accompagnement.

Pointe risque d'orientation « par défaut » des jeunes en difficulté vers les métiers en tension.

Insiste aussi sur l'accompagnement vers le logement.

Propose une instance nationale pour assurer la cohérence de ces politiques.

Contribution sur www.uniopss.asso.fr

Une mission d'information du Sénat « sur la politique en faveur des jeunes » procédera à des auditions et rendra des conclusions fin mai.

Blog: http://blogs.senat.fr/jeunes/

Mission parlementaire d'information sur Ecoles de la 2° chance et accès à l'emploi – rapport 1543

Développer outils de connaissance de la diversité et des discriminations.

Un système de formation plus ouvert : désigner une autorité administrative responsable des élèves en décrochage et instaure un repérage obligatoire de ces élèves. Dans le même esprit, un partenariat Universités / Service public emploi.

Favoriser contacts jeunes / monde du travail

Élever à 25 ans la limite d'âge pour l'apprentissage et étendre PACTE à d'autres catégories que C (FP).

www.assemblee-nationale.fr

09 209 - ASH 03/04/09

L'ARF fait des propositions sur l'autonomie des jeunes

19&20 mars : colloque « Jeunesse en régions » avec CEMEA, Francas, Lique enseignement..

Plaide pour une allocation d'autonomie ; annonce que plus de régions expérimenteront la possibilité de se porter « caution solidaire » pour le logement des jeunes et affirme nécessité d'un « Office international de la jeunesse » (mise en commun des offres régionales d'échanges internationaux).

Fait écho à un sondage IPSOS : 4 jeunes sur 10 sont mécontents de leur niveau de vie

49% souhaitent amélioration pour le logement

46% pour l'autonomie financière

48% ne croient pas en une évolution positive de leurs conditions matérielles et 33 % aimeraient des mesures en faveur de la mobilité internationale.

Sondage sur www.jeunessesenregions.fr

«Quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, insertion sociale et professionnelle pour d'autres»

Les jeunes résidant en ZUS ont un profil sociodémographique différent de celui des autres jeunes urbains.

Moins bien formés ; à niveau de formation identique plus de difficultés à accéder à l'emploi ; à terme leur situation reste moins favorable.

Pourtant une forte proportion de jeunes qui ont fait leurs études en ZUS en partent (19 000 parmi les diplômés de 98) : 18% d'entre eux ont connu la précarité des emplois et les limitations salariales contre 27% pour ceux qui sont restés en ZUS.

En 2005, 77% déclarent que leur situation leur convient (proportion identique chez les autres jeunes urbains)

Avoir grandi en ZUS ne les a pas « condamnés »

Certains jeunes n'ont pas grandi en ZUS mais y trouvent un lieu permettant d'être autonomes.

Bref n° 261 - www.cereq.fr

09 242 - ASH 10/04/09- pp. 42-43

«Aider les jeunes oubliés du système scolaire »

Entretien avec M. Galland, sociologue,

Membre de la commission de concertation sur la politique de la ieunesse

La question de l'autonomie financière est différente pour étudiants et jeunes cherchant à entrer dans le vie active: ceux-ci sont plus exposés à la précarité; 1 à 2% des étudiants en situation de pauvreté grave.

Que pensez-vous d'une réforme du système de bourses de l'enseignement supérieur?

On a déjà augmenté les montants et élargi les conditions d'accès; il faudrait continuer à élargir les critères vers les catégories intermédiaires.

Fusionner l'ensemble des aides pour créer une allocation unique: qu'en pensez-vous?

Simplifier le système c'est intéressant mais penser "allocation" comme réponse au pb c'est embarrassant : le moyen d'accéder à l'autonomie ce devrait l'emploi.

Certains proposent d'universaliser et d'autres de conditionner aux ressources des parents.

Dans les pays du Nord on ne tient pas compte des ressources, c'est logique pour rendre les jeunes autonomes. Mais cette culture de l'autonomie n'est pas la nôtre et pour gommer les inégalités, c'est plus logique de tenir compte des ressources.

Quid du risque de favoriser une "mentalité d'assistés" chez les jeunes?

Il faut se poser la question, mais les sommes ne seraient pas énormes... et la prestation peut être conditionnée (suivi d'études...).

Le prolongement des allocations familiales jusqu'à 22-23 ans me parait intéressant : c'est l'âge moyen où les jeunes quittent leur famille.

Développer les prêts aux étudiants est possible aussi mais reste inégalitaire.

Le vrai pb c'est l'entrée sur le marché du travail?

Implicitement, les jeunes "supportent le poids de la flexibilité et il ya a redistribution informelle à l'intérieur ded familles": entre 25 et 30 ans, 80 % des jeunes ont un CDI. Mais il y a des failles...

Soit on colmate avec des aides, soit on change le système en aidant tous les jeunes : très cher.

Le système actuel ne fonctionne pas si mal mais il faut apporter des solutions pour les "oubliés".

09 243 – ASH 10/04/09- pp. 31-32

Emploi des jeunes : un plan de plus?

Par M. Franza, Dteur Unasea

Taux de chômage des jeunes atteint 21,1 % en février : un des plus élevés d'Europe; système de formation déconnecté de la réalité des marchés et l'École de la 2° chance ne suffira pas.

On ne parle de ces pbs qu'en temps de crise mais en période de croissance on a un pb d'inadaptation à l'offre : et de fait il y a un « volant incompressible de chômeurs », souvent jeunes.

Et souvent les entreprises recrutent à l'étranger.

Dans les projets de M. Hirsch la formation apparaît de nouveau comme remède à l'échec scolaire : 200 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification.

Mais qui relèvera le défi ? les plans nationaux ne tiennent pas compte des expériences qui marchent (centres éducatifs et professionnels CEP, par ex).

Les jeunes en échec sont soumis « à une sorte de second





marché, le plus souvent occupationnel »

Il faut se méfier de la globalisation des politiques publiques : mieux vaut cibler si nécessaire.

La Commission chargée de cette question est très classique : pas d'organisation de jeunes, de travailleurs sociaux, d'assocs de terrain

Nous aurions besoin d'une commission permanente de la jeunesse, voire un ministère.

09 283 - ASH 01/05/09

La Commission européenne estime que la jeunesse est une « ressource menacée » et propose une « nouvelle stratégie », avec une approche plus souple et transversale.

« Inscrire le travail social dans une logique de développement durable »

09 243 - ASH 10/04/09- pp. 35-37





Tout ne vous conviendra pas mais c'est la teneur d'un document qui fera date sans doute. Il faut donc en prendre connaissance.

Entretien avec M. Roche, membre du CSTS

Au sujet du rapport « le travail social aujourd'hui et demain », commande de Mme Létard

Cette commande était un défi et une opportunité aussi : le secteur fait trop peu parler de lui. 2 travaux seront publiés : un peu pour les travailleurs sociaux et un pour le grand public.

Nous disons ce qu'est le travail social plutôt que de parler de la souffrance des travailleurs sociaux.

Les travailleurs sociaux sont de plus en plus sollicités : comment doit-on l'interpréter ?

Ils accompagnent des personnes, mais il y a des risques d'instrumentalisation et de mise en échec par manque de moyens (crainte pour RSA).

Mais être sollicités pour mettre œuvre des politiques publiques semble une opportunité plus qu'une source d'inquiétude, même si elles sont peu cohérentes.... Les travailleurs sociaux « sont des acteurs des politiques sociales : qu'ils soient reconnus comme tels »

Beaucoup dénoncent la remise en cause de leurs fondamentaux.

Il y a des tensions : mais il faut bien distinguer pbs d'organisation et arguments éthiques.

Le souci de sécurité ne doit pas paralyser l'action et les professionnels doivent pouvoir prendre des risques : développer la « responsabilité partagée » avec leur hiérarchie.

Quelles sont les menaces pour le secteur ?

Le « tout économique » : normalisation des actes plutôt qu'analyse de la demande, en cohérence avec responsabilisation, solvabilisation... concurrence.

La tendance au repli qui tourne le dos à l'universel, avec des réponses de « proximité » qui accentuent les inégalités. Risques de déni de professionnalité (retour du compassionnel).

La question sociale se pose de manière aiguë et l'action sociale est bouleversée (ARS...)

Quid des logiques de rationalisation des coûts par rapport aux impératifs de professionnalisation ?

La qualification est la meilleure garantie de la qualité de l'intervention : les formations ont été harmonisées... mais on embauche des personnes moins qualifiées pour lutter contre les réductions de financement : « erreur qui se paiera cher » ; « il appartient à l'État de renforcer son rôle d'encadrement ».

Comment le travail social doit-il se renouveler?

Dans une logique de développement durable : « développement économique, qualité de l'environnement et équité sociale interagissent ».

Question sociale non plus considérée comme conséquence de l'activité économique mais comme [contribuant] au développement économique et à la qualité de l'environnement.

Quitter les logiques de dispositifs et faire du sur-mesure, dans une exigence de justice.

On rejoint l'approche globale...

Comme dans le développement durable : diminution des ressources, responsabilité collective. Intervention dans un contexte.

Le travailleur social doit être artisan (savoir-faire) et ingénieur (« ensemblier »).

La recherche est-elle un enjeu?

Indispensable : en 2008 ont été mis en place des pôles de ressources interrégionaux pour valoriser les partenariats sur des projets de recherche.

Comment faire mieux entendre le travail social par les politiques ?

Ils sont sensibles aux effets de leurs actions à moyen et long terme, mais souvent les techniciens interfèrent entre eux (logique de dispositifs) et il ya trop de peu de cadres issus du terrain;

Les formations sont-elles bien adaptées : d'anciens étudiants sont souvent déçus... ?

Oui elles sont adaptées et ont été revisitées.

La déception peut être liée à des illusions, à des contacts avec des collègues un peu usés aussi.

L'analyse des pratiques est utile et « trop peu mise en place par les employeurs »

Favoriser l'implication des familles en situation d'exclusion dans les projets éducatifs

09 237 - ASH 03/04/09 1 24/04/09



Il est de plus en plus souvent question de l'implication des familles dans vos projets. Voici un élément de plus à l'appui de cette orientation.

Action-recherche à l'initiative de l'IRDSU

Entretien avec M. Dauty, copilote du chantier

Comment ce projet est-il né ?

Constat d'une implication limitée de ces familles. Nous avons contacté ATD Quart monde, qui a monté un projet à Rennes (cadre réussite éducative). Ensuite un colloque a débouché sur la recherche.

On attribue aux plus pauvres un désintérêt pour les questions éducatives alors que le pb est davantage la manière sont ils sont associés.

« Chacun doit réinterroger ses représentations »

Y-a-t-il une prise de conscience sur le terrain ?

Oui : on ne peut travailler sans les familles et il y a une sensibilisation à la stigmatisation.

Les dispositifs de réussite éducative ont joué un rôle dans cette évolution.

Quel est votre objectif?

Faire évoluer les pratiques en créant des référentiels d'intervention (recueil des données venant de 10 sites expérimentaux). Projet sur 4 ans.

Fiche projet consultable sur www.irdsu.net

A noter : EAPN présente 10 études de cas illustrant qu'il est possible de construire la participation des personnes en situation de pauvreté - Petits pas grands changements - www. eapn.eu





Intervention sociale en commissariat : une utilité sociale à valoriser

09 217 – ASH 27/03/09 – pp. 23-24 & 01/05/09



Nous en avions parlé en 2006 : voici un point disponible.

Début années 90, expérimentations ; en 2005, l'État appelle à une généralisation et fixe un cadre de référence par circulaire (12/06) ; mission inscrite dans loi prévention délinquance (07).

Décembre 2008 : 118 postes dans 57 Dpts. 75 % créés après 2006 et en quartier politique de la ville : 11 Dpts cités comme prioritaires dans la circulaire 06 ne sont pas encore couverts.

Surtout des femmes avec DEASS.

Saisines par services de police ou autosaisines (mains courantes, synthèses d'interventions) ; plus rarement sollicités par bénéficiaires.

Rapport d'évaluation de la DIV: montages souvent complexes, financements majoritairement CG, intervention de proximité & accès services sociaux droit commun (correspond circulaire).

Malgré disparités dans les modalités d'intervention, l'action de court terme est la règle.

Les problématiques se répartissent en 2 pans :

Soit on s'adresse à toute personne connaissant des difficultés sociales (circulaire et recommandation ANAS) ou on se tourne vers les victimes. Dépend des caractéristiques sociodémographiques du territoire, de l'existence de services sociaux, etc.

Conflits intrafamiliaux (et surtout conjugaux) représentent 70 % des situations abordées. Les mis en cause sont peu présents (même si la circulaire prévoit leur prise en charge).

Collaboration fréquente avec AS de secteur et protection de l'enfance, mais peu d'échanges avec la justice. Le gros turn over sur ces postes (contrats renouvelables, sentiment d'isolement) nuit néanmoins à la qualité de l'échanges d'infos.

Plus-value du dispositif ? faire connaître aux services sociaux un public « déconnecté », gage d'une « meilleure réactivité » ; décloisonnement entre acteurs sociaux et services de police.

Mais plus-value difficile à valoriser par manque d'évaluation. Le rapport voudrait un référentiel.

Rapport sur http://i.ville.gouv.fr - documentation

Également disponible sur ce site un guide pratique sur ces interventions (cadre juridique...).

Mme Morano présente un projet de loi relatif à l'adoption

09 248 - ASH 10/04 & 24/04/09



Peut-être en reparlera-t-on car la question du délaissement est très délicate... Voici donc un premier point.

Vise à augmenter le nb d'enfants adoptables.

Faciliter les déclarations judicaires d'abandon : actuellement l'enfant recueilli dont les parents se sont désintéressées pendant 1 an est déclaré abandonné par le TGI et la demande en déclaration d'abandon est transmise par le service qui a recueilli l'enfant.

Cette demande pourrait aussi être présentée par le ministère public agissant d'office.

M. Rosenczveig : conteste le lien établi entre enfants confiés à l'ASE et enfants délaissés.

M. Verdier (ancien DDASS) et ATD Quart monde : pour évaluer LE délaissement, il faut pouvoir évaluer l'action de

l'institution pour permettre les liens parents-enfants. Proposent que le tribunal y soit contraint, car il y a des « mises à l'écart » des familles fragilisées.

A noter : un décret réforme l'Autorité centrale pour l'adoption internationale, qui devient un service du ministère des Affaires étrangères

n° 09-407 du 14/04/09, J.O. 16/04/09

Expériences points de vue et éléments repérés



Une émission radio faite par les jeunes, vous en rêvez? Allez donc voir. L'interface psy et social nous intéresse beaucoup, nous y croyons... et les initiatives se multiplient. Et quand on change de raisonnement... voyez du côté de l'insertion professionnelle, c'est très intéressant.

Une émission de radio réalisée par des jeunes de la PJJ (Montpellier)

09 219 – ASH du 27 mars 2009 – pp. 34-37



Plus de 20 émissions (20 minutes) diffusées depuis 2003: 5 jours pour les faire. Toujours le même modèle :histoire personnelle, interviews, expérience de vie « en direct ».

Amène les jeunes à réfléchir sur eux-mêmes et aventure collective : un CD du programme est remis aux participants (valorisation).

Des fichiers MP3 des émissions sont disponibles sur demande à atelier.radio@free.fr

Foyer d'action éducative la Source : 04 67 75 95 10

Une interface psychiatrique mobile : entre social et médical à Toulon

09 269 – ASH du 17 avril 2009 – pp. 30-33



Depuis 1998, « Siloë » réunit des intervenants hospitaliers et sociaux mis à disposition du projet (hôpital intercommunal et assoc Promo-soins) : assurer un accès aux soins pour tous et notamment aux personnes en situation d'exclusion. consultations psychiatriques quotidiennes, permanences, maraude, soutien aux intervenants sociaux et accès aux soins (ville ou hôpital). Avant tout soin, est posé un diagnostic social

Un dispositif d'accompagnement vers l'emploi : travail pour tous.

09 271 – ASH du 24 avril 2009 – pp. 28-31



Cap entreprise (Alpes Maritime) utilise depuis 1997 l'Intervention sur les offres et les demandes (IOD) pour réinsérer des personnes très éloignées de l'emploi (80 % sont allocataires RMI).

Au lieu de travailler sur l'employabilité et les difficultés de l'usager, elle intervient sur les pratiques de recrutement pour que soient exprimés les besoins liés au poste, et écartés le recours au CV. Propose rapidement CDI ou CDD 6 mois et + de 30 h hebdo. 43% d'insertion durable.





Dans les grosses entreprises (DRH) il est plus difficile de négocier et les pré requis sur les postes de 1° niveaux de qualif ont augmenté....

Mais pas de remède miracle : 51% sans insertion.

SPACE-C: 04 92 29 20 20

RASED : l'aide aux enfants en difficulté menacée

09 - 213 - Lien Social 26/03/09 - pp. 10-16

Créés en 1990 pour aider élèves en difficultés à la demande des enseignants : 1 500 postes devraient être supprimés à la rentrée 2009 ?

Présentation du dispositif ; témoignage ; un article expliquant que les réseaux ont été fragilisés depuis des années, un entretien avec un psy EN pour qui « ce dispositif n'est pas à la hauteur d'un système éducatif comme celui de la France ».

Évaluer et accompagner : dialectique féconde

09 218 - ASH du 27 mars 2009 - pp. 29-30

Par Mme Simondi, docteur en sciences de l'éducation, ancienne AS et formatrice

On demande aux travailleurs sociaux d'évaluer et d'accompagner dispositifs et personnes : vécu comme une double contrainte car dans leur représentations reste le clivage entre ces deux pans.

Évaluation vécue comme contrôle (négatif), accompagnement comme aide (positif).

Mais l'évaluation n'est pas que normative et extérieure, mais quête de sens et l'accompagnement pas un don de soi mais un bout de chemin ensemble vers l'autonomie. Le travailleur social s'appuie sur la reformulation, la régulation, l'évaluation...

L'analyse des pratiques est un des moyens d'un que stionnement mettant en tension ces deux dimensions structurantes.

Contact: evelynesimondi@wanadoo.fr

Cabinet CIRESE: économie sociale et solidaire et développement durable convergent.

09 240 – ASH du 3 avril 2009 – pp. 31-32

Conception du développement, critères autres que strictement économiques, démarche à long terme, domaines investis (recyclage, tri...)...

C'est l'argument de ce Cabinet d'ingénierie sociale et territoire à découvrir sur Internet - www.cirese.fr

SIEG/SSIG... suite, au sujet de la transposition de la directive « services » (avant fin 2009).

09 216 - ASH du 27 mars 2009

Dans son rapport à la Commission européenne, la France relaie « besoin flagrant » de clarification et fait part d' « incompréhensions » entre pouvoirs publics français et autorités européennes/ pp. 18-19

Le collectif SSIG veut aller plus loin dans la sécurisation juridique des services sociaux (cf. rapport IGAS – in n° 3) – pp. 20-21

La Commission européenne a rejeté l'idée de directive pour les SIG qui restent soumis au droit communautaire des SIEG. Le Collectif ne se satisfait pas de l'approche par blocs législatifs du rapport IGAS, certains services n'en relevant pas.

Le rapport 1575 de l'assemblée nationale réclame un cadre plus clair et fiable (www.assemble-nationale.fr) et la commission des affaires sociales du Parlement européen adopte une amendement demandant à la Commission de les sécuriser.

Professions sociales et établissements







De manière un peu provocatrice, nous signalons dans cette rubrique précisément un article sur « la sexualisation des actes éducatifs »; à commenter en équipe?, à vous de voir. Plus classiquement, nous attirons votre attention sur le fait que les rapports de l'Anesm ont un format qui les rend tout à fait accessibles...

09 278 – ASH 24/04/09 – pp.22-23

Le tabou de la sexualisation des actes éducatifs

Par Serge Allemand, sociologue, consultant

On ne parle pas de « l'impact de l'identité sexuelle des acteurs sur les rapports professionnels », ou alors de manière unilatérale « ce gamin me fait du charme... » sans dire la façon dont le professionnel reçoit cette tentative..., ce qui équivaut à un rejet (risque de violence).

Si on en parlait, cette question acquerrait une existence symbolique nécessaire car les pulsions érotiques participent de la socialisation...

Il est difficile de faire d'une question privée un débat professionnel et en l'espèce se heurte à l'image de distance et de maîtrise émotionnelle du professionnel.

Contact: saconsultants@live.fr

09 228 – ASH 03/04/09

ANESM: 2 enquêtes sur l'évaluation interne

Enquête nationale relative à la mise en œuvre de l'évaluation interne dans les ESSMS : 60 % des établissements ont engagé la démarche.

Enquête nationale, réalisée auprès des autorités administratives, relative à la mise en œuvre de l'évaluation interne : des écarts entre infos attendues et reçues et l'évaluation des modalités de mise en œuvre des actions (organisation et gestion des risques) insuffisamment documentée.

www.anesm.sante.gouv.fr

Le bureau du CSTS plaide pour un conseil « renouvelé et performant »

Comme les autres commissions à caractère consultatif, il disparaîtra le 9/06 (cf. CTPS n° 3).

Courrier à Mme Létard : en vue « d'amplifier » son rôle de réflexion, audit, veille et conseil, avec un secrétariat permanent mieux doté.

09 215 - ASH 27/03/09 & 17/04/09

A propos des A S

La DGAS fait le point sur le DEASS

Prendre en compte les modifs intervenues depuis la réforme de 2004.

Instr DGAS/4A 008/392, 31/12/08, BO 09/2, 15/03/09

Les règles d'accès à la profession des ressortissants étrangers sont précisées

Arrêté du 31 mars 2009, J.O. 12/04/09

Nos éléments sur le handicap





Nous aimons nous tourner vers les livres et les expositions, nous avons eu l'occasion de le dire déjà, ce numéro l'illustre à nouveau. Sur le plan de la scolarité les choses avancent... c'est à suivre bien sûr.

Scolarité

09 251 - ASH 10/04/09

Les règles de coopération entre l'EN et les établissements

médico-sociaux sont fixées ainsi que les modalités de création des unités d'enseignement

Décrets 09-378-379 des 01&2/04/09, JO 04/04/09

Décloisonner les 2 secteurs pour garantir la continuité du parcours de formation.

Nouveaux aménagements du baccalauréat Décrets n° 09-380 du 3/04/09, JO 05/04/09

09 264 - ASH 17/04 & Le Monde 10/04/29

Le Conseil d'État : l'État doit assurer l'effectivité du droit à la scolarisation

8 /04/ 09 - requête n° 311434 - www.conseil-etat.fr

L'État doit prendre toute mesure et tout moyen pour assurer le droit à l'éducation et l'obligation scolaire : sa responsabilité est engagée

Colloque handicaps d'origine psychique

09 222 - ASH 27/03/09 - pp. 30-33

Reconnus pour la 1° fois dans la loi de 2005, à mi-chemin entre réponse psychiatrique et social, ils rendent inopérants les dispositifs communs.

Recherche commanditée par la CNSA pour définir conditions d'une évaluation globale.

L'Unafam estime que 1% de la population française en relève (630 000 personnes)

www.cnsa.fr - documentation

09 238 - ASH 03-17 /04/09

On peut lire

Accompagner les personnes handicapées à domicile. Une vie négociée

L'auteur est mort en 2007 ; il était tétraplégique et a raconté cette vie « liée aux gestes, aux voix et bons vouloirs des autres » (maintien à domicile).

Y. Lacroix – Ed. Chronique sociale – 16,90 €

L'hôpital de jour pour enfants. Dans le parcours de soins Défend l'idée de traiter les enfants au plus proche de leur milieu familial et social (équipes plurielle).

Paul Marciano - Ed. érès - 15 €

Et on peut aller voir

Au doigt et à Louis - le braille : la preuve par 6

Détails pratiques sur http://cinal-dv2009.com/fr

Exposition itinérante jusqu'au 15/12 : histoire et évolution de cette invention ; exposition tactile pour faire comprendre qu'être non-voyant est une autre manière de partager le monde.



Notre sélection



09 212 – ASH 27/03/09

Arrêté fixant la prise en charge par l'État du chômage partiel à 80% (conventions 2009)...

13 mars 2009, J.O. 20 mars 2009

Arrêtés pérennisant la « régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile » dans 6 régions et étendant l'expérimentation à 8

12 mars 2009, J.O. des 19et 20 mars 2009

09 225 - ASH 03/04/09

Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

 n° 2009-578 DC du 18/03/09, J.O. 27/03/09 Décret revalorisant l'AAH de 2,2 % au 1° avril n° 2009-353 du 31/03/09, J.O. 01/04/09

09 265 - ASH 17/04/09

Décret aménageant les règles en matière de contentieux du DALO

n° 2009-400 du 10/04/09, J.O. 12/04/09

Arrêté étendant l'accord régional sur les salaires en Guadeloupe

3 avril 2009, J.O. du 14 avril 2009

Adoption par le Parlement du 2° collectif budgétaire 2009 : mettre en œuvre certaines des mesures décidées après le sommet social du 18/02/09. Loi 09-431 du 20/04 JO 22/04/09

Notez que le fonds d'investissement social a été officiellement installé (coordonner effets en faveur emploi et formation professionnelle)

09 275 - ASH 24/04/09

Décret aménageant les règles sur la gestion des biens des détenus et le placement sous surveillance électronique

n° 2009-420 du 15/04/09, J.O. 17/04/09

Les cahiers juridiques des ASH



09 224 – ASH 27/03/09- pp. 43-56

APL - (accession et fover)

Éléments de calcul revalorisés de 2,95 % au 1° janvier 2009. 09 239 – ASH 03/04/09- pp. 47-58

& 17/04/09 - pp. 39-46

La réforme des politiques d'insertion

La loi généralisant le RSA procède à une refonte du système des contrats aidés : création du contrat unique d'insertion (au 01/01/10) et vise à encourager l'IAE : modernisation; obligation d'emploi des travailleurs handicapés, création d'un fonds d'expérimentation pour l'insertion des jeunes... & autres mesures

09 257 - ASH 10/04/09- pp. 49-56

Les prestations aux personnes handicapées au 1° avril 2009 : revalorisation de 2.2 %

09 274 - ASH 24/04/09- pp. 37-44

RSA : les principales dispositions du décret d'application n° 09-404 du 15/04, J.O. 16/04/09

Taux de cumul autorisé entre revenus du travail et ressources de la solidarité égal à 62%

- Dépôt et instruction demande
- Règles de calcul du versement
- · Droits et devoirs des bénéficiaires
- · Contrôle, contentieux et lutte contre la fraude
- · Aide personnalisée de retour à l'emploi







Chômage : une publication mensuelle différente

09 210 - ASH 27/03-03/04 & Le Monde 27/03/09



Les avis sont partagés sur la nouvelle formule. A suivre? sans doute mais en tout état de cause sur le chômage en général et celui des jeunes en particulier, les diagnostics se rejoignent, à l'exception notable de l'observation de la DARES: décidément les chiffres, quoi de plus flou? c'est un peu ça et un peu décourageant aussi.

Nouvelle formule de la DARES à partir 25/03 pour rendre compte des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et des offres collectées.

Prend en compte recommandations en vue d'une clarification des chiffres (suite polémique 2006)

Ne « focalise plus » sur Une catégorie 1 ; passe à 5 catégories (de A à E), au lieu de 8 ; ne fait plus de distinction en fonction du type d'emploi recherché.

+ Données affinées par sexe, âge... et indicateur de satisfaction des offres.

Chiffres de février

Fin février 09 3 403 700 personnes inscrites à Pôle emploi, dont 2 384 800 en catégorie A : regroupe anciennes 1, 2 & 3 (personnes tenues à des actes positifs de recherche).

79 900 demandeurs d'emploi de plus en février Augmentation de 3,5 % en 1 mois (19 % en 1 an)

Moins 25 ans + 5,1 % en février

+ 32 % sur 1 an

Offres en repli de 30 % sur les 2 derniers mois. DARES 13.1 - www.travail-solidarite.gouv.fr

09 282 – ASH 03/04 & Le Monde 24/04/09

63 000 demandeurs d'emploi de plus en mars

Augmentation 2.3% en 1 mois (13,2% en 1 an)

Fin mars 09 :3 480 700 personnes inscrites à Pôle emploi, dont 2 448 200 en catégorie A.

Moins 25 ans + 4 % en 1 mois

+ 35,8 % en 1 an

A noter la DARES : si on considère tous les 15/24 ans, le taux passe à 7,3% et c'est celui qu'il faudrait utiliser pour les comparaisons internationales.

Nb d'inscriptions catégories A/B/C : + 4 % en 1 mois (+ 14% en 1 an).

Entrées suite à licenciement économique : + 11,9% en 1 mois (+ 46,1% en 1 an).

DARES 18.1 - www.travail-solidarite.gouv.fr

Feuille de route de Pôle Emploi et une

annonce

09 224 & 247 - ASH 03&10/04/09 09



A suivre, encore à suivre... là où on aimerait tellement que les choses aillent vite.

La convention État – Unedic – Pôle Emploi signée le 2 avril, définit les objectifs jusqu'en 2011

Pour 2009 : réussite fusion ANPE – Assedic et premières étapes de l'amélioration (site Internet, adaptation des horaires d'ouverture, conseiller personnel pour chaque demandeur...)

Horizon 2011 : améliorer durablement l'offre de service et le fonctionnement du marché du travail (personnalisation accrue, plans d'action ciblés sur publics aux difficultés particulières, rapprocher offre et demande de travail..).

33 indicateurs de performance sont retenus.

Annonce de M. Sarkozy le 31 mars

1 840 agents supplémentaires vont être recrutés.

Mise en route du RSA : le décret, une étude de la Cnaf, une de la Drees et M. Hirsch réagit

09 247 - ASH 10/04 & Gaz Com - 27/04/09 +

Internet: www.caf.fr - www.sante.gouv.fr/ www.rsa.gouv.fr



La mise en route du RSA est maintenant bien proche et alimente toutes les inquiétudes...

Le décret est sorti : voir cahier juridique 27/04

Le RSA sera versé à partir du 6 juillet à plus de 3 millions de personnes.

Pour titulaires RMI / API ou RSA expérimental : aucune démarche à faire.

Sinon : simulation de droits sur www.caf.fr

Enquête sur les expérimentations du RSA

Un impact limité en termes d'accès ou de maintien en emploi : différences non significatives.

Des emplois aux caractéristiques proches, de plus faible durée, plus proches du domicile et aux horaires moins atypiques dans les zones tests avec des conditions de travail plus satisfaisantes mais un travail jugé moins intéressant

Un peu moins de contrats d'insertion en zones tests pour les allocataires entrés récemment au RMI

Un accompagnement dans l'emploi aussi fréquent dans les deux types de zone

DREES : Études et Recherches n° 87

M. Hirsch: étude réalisée en mai-juin 2008 sur 2 900 personnes dans moins de 50% des Dpts concernés par l'expérimentation.

Renvoie au rapport d'étape du comité d'évaluation du RSA (09/08) : un bilan de toute l'année 2008 sera rendu fin mai et sera consultable sur le site.

La Cnaf livre une 1° photo des bénéficiaires

25 % des allocataires RSA-RMI touchent moins de 346 €, 50 % moins de 656 € et 25 % plus de 898 €.

Public plus jeune que celui du RMI sans emploi

L'e-ssentiel n° 84 : www.cnaf.fr

Chômage : éléments retenus



Pas très encourageant tout cela, mais nous





ne pouvons pas inventer... Nous aimerions certains jours.

09 224 – ASH 03/04/09

Agrément de la convention d'assurance chômage

Décret n° 009-339 du 27/03/09, J.O. 29/03/09

Entre en vigueur au 01/04/09 pour 2 ans.

Les 4 anciennes filières laissent place à 1.

Il faut justifier de 4 mois d'affiliation (au lieu de 6) : 1 jour d'affiliation donne droit à un jour d'indemnisation ; indemnisation limitée à 24 mois.

09 261 - ASH 17/04/09

Enquête besoins en main-d'œuvre 2009

Pôle emploi - Crédoc : nb recrutements projetés en baisse 24

% par rapport à 2007

Dans les services : - 14.3 % Action sanitaire et sociale : + 0,4%

Ce que nous avons retenu





09 208 – ASH 27/03/09

Essor de l'emploi : les services de l'Etat appelés à intensifier leur action

Instr. DGEFP 09-005 du 06/03/09, à paraître BO

Moyens augmentés (150 millions - plan relance) et refonte du FNE.

Lancement d'un nouveau plan de développement des services à la personne

4 ans après celui de M. Borloo : objectif de créer 100 000 emplois par an d'ici à 2012.

Améliorer la qualité des emplois (mettre en place un baromètre à partir 09/09) et simplifier le CESU (parvenir à 1 milliard d'euros préfinancés en 2012).

09 224 - ASH 03/04/09

Prime exceptionnelle de 500 € le décret est paru

27/03/09. J.O. 29/03/09

Pour les salariés « perdant involontairement leur emploi entre le 01/04/09 et le 31/03/10 » et ayant travaillé au moins 305 h durant les 28 mois précédant cet événement (restrictions que déplore la CGT - ASH 10/04 & le Monde 07/04/09)

Demande à faire à Pôle emploi dans les 6 mois à partir du moment où les conditions sont réunies.

CAE : le taux de prise en charge uniforme de l'État relevé à 90% au 30 mars 2009

Instr. DGEFP 09-10 du 30/03/09, à paraître BO.

Dans le secteur non marchand il était de 70 %.



«Les politiques de prise en charge des sansabri dans l'Union européenne » : rapport de M. Damon

09 263 - ASH 17/04/09 - pp. 26-29





Leitmotiv: donner des objectifs clairs et chiffrés et rationaliser. A suivre avec les réactions des associations mais c'est intéressant.

Entretien avec M. Damon, sociologue Quel est le contexte de ce rapport ?

C'est une commande de Mme Boutin pour élargir la vision car cette question s'européanise : conférence de consensus notamment en 2010.

Comment évolue le nb de sans-abri en Europe ?

Aucun chiffre global disponible même si des Etats ont des stats. Pas de définition juridique partagée : la FEANTSA a élaboré une typologie qui pourrait être utilisée pour collecter des données.

Quelles sources avons-nous en France?

Nous manquons d'outils de mesure. Enquête Insee 2001, recensement, et des travaux sur des sujets connexes : par ex beaucoup de Français craignent de se trouver sans-abri question présente dans le débat public et perçue comme conséquence de facteurs structurels (chômage...) et non personnels (drogue..) + chômage élevé

Que retirez-vous de la comparaison avec les politiques de prise en charge en UE?

Le sans-abrisme n'est pas propre à la France.

En France on demande des moyens mais sans collecte de données ni objectifs chiffrés, il n'y pas d'efficience réelle. C'est la principale carence française. Il faut vaincre les réticences face aux objectifs chiffrés (cf. lutte contre la pauvreté).

Mais quand Mme Boutin a parlé d'hébergement obligatoire il y a eu une polémique...

Tenir compte de la polémique mais sans angélisme ! Ces personnes sont en danger.

Les systèmes de prises en charge sont divers en Europe : où se situe la France ?

Il y a des critères : budgets spécifiques, objectifs de résultat, stats...: en France coercition et criminalisation très faibles et politique très centralisée (ailleurs souvent très locale).

Vous préconisez une décentralisation mais n'y-a-t-il pas des risques d'inégalités ?

« Elle sont déjà considérables » et sans mesure des résultats. Les résultats sont meilleurs dans les petits Etats. Proposition : « les grandes métropoles à la tête de ce dossier sous impulsion nationale » & évaluation (donner l'évolution du nb de sans-abri par rapport aux fonds attribués).

La France dépenserait beaucoup pour peu de résultats....

Un des pays qui dépensent le plus... avec chaque année la même polémique : il faut des objectifs clairs et partagés. Les sommes allouées devraient permettre de contenir la situation.

Pourrions-nous nous inspirer de certains dispositifs de





prise en charge?

Belgique: prime d'installation quand les personnes passent du centre d'hébergement au logement; Danemark « maisons atypiques pour existences atypiques » (compromis entre foyer & autonomie)..

La problématique migratoire est centrale ?....

L'Europe est un espace de libre circulation mais « rien n'est fait pour les pauvres en errance » : je propose des standards européens minimaux de qualité de service (limiterait les mouvements) et une Agence européenne en charge de la question.

Vous recommandez la stratégie « logement d'abord ».

20 à 30 % des résidents de CHRS pourraient vivre en logement : devraient être prioritaires dans le parc social dont la vocation doit être repensée. Il y a un mouvement européen en faveur de la reconnaissance de ce droit (cf. DALO en 2012).

Vous proposez de rationaliser l'offre en 3 étapes urgence, CHRS et résidence alternatives. ??

Trop de sources de financements et de modes d'hébergement...

1 ligne budgétaire et 1 format juridique par « étage » réduirait la bureaucratie.

Cela n'empêcherait pas des adaptations.

Qu'attendez-vous de ce rapport?

Une prise de conscience de la diversité européenne.

Mme Boutin invite les assoc à faire part de leurs observations et annoncera des mesures d'ici à un mois à partir de leurs suggestions.

www.ladocumentationfrancaise.fr

Noter le Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté sur www.cnle.gouv.fr

« Le squat, refuge de toutes les pauvretés

09 268 - ASH 17/04/09 - pp. 34-35





Très intéressant ; un monde à la marge forcément est mal connu. On peut bien sûr se reporter au livre pour approfondir la question. Mais l'entretien apporte déjà beaucoup.

Entretien avec Mme Florence Bouillon, anthropologue (enquête de 10 ans)

Quelle est la définition d'un squat ?

« Lieu vacant occupé illégalement » mais je préfère « habité ». Pas d'autorisation du propriétaire mais pas de violation de domicile et certains droits : quand l'occupation est prouvable (mobilier..) le squat étant considéré comme domicile pas d'expulsion sans procédure préalable (sauf si trouble à l'ordre public).

Combien de squats en France ?

Pas de stats officielles bien sûr et phénomène très mouvant : au moins plusieurs dizaines de milliers de personnes concernées (y compris en rural).

Existe-t-il un squatteur type?

Population diverse mais quelques caractéristiques.

Dans les squats alternatifs, population jeune.

Sinon, des mal-logés : Rmistes, travailleurs pauvres, chômeurs, malades psychiques, étrangers.

Est-ce le produit du mal-logement uniquement ?

Le mal-logement est la première mais non l'unique cause. Contribuent aussi la fragilisation de certains droits, le délitement du salariat et le durcissement des politiques migratoires.

Est-on condamné à demeurer squatteur ?

C'est temporaire mais dans un parcours d'un hébergement précaire à un autre ; c'est difficile de passer d'un squat à un logement (situation disqualifiante) : il faut un soutien (assocs...).

Vous insistez sur les compétences des squatteurs

Connaissance de l'endroit, maîtrise relationnelle et technique, connaissances de ses droits et capacité à la vie collective.

Quelles relations avec les services sociaux ?

En général, une grande distance mutuelle. Des assocs tentent de créer du dialogue mais recourent au squat pour certains usagers sans aucune solution.

Vous dites que le squat est un pb public qui ne fait l'objet d'une politique publique...

Presque jamais traité par l'entrée du logement...

Si urgence, l'humanitaire intervient et sinon police et justice sont les interlocuteurs des squats, avec presque toujours l'expulsion au bout.

Est-ce une expérience négative ?

Pas du tout. On y interroge « les modalités du lien social et du vivre-ensemble » ; permet à des groupes relégués de s'insérer dans le tissu des villes (Marseille en est un bon exemple) ; produit des liens de solidarité : ancrages fragiles mais ancrages quand même.

Les mondes du squat - PUF - 272 p. - 28 €

Table des matières consultable sur www.puf.com

Urgence hébergement





Expérimentation de lits d'accueil médicalisés pour les personnes ans abri gravement malades

09 226 – ASH 03/04/09

Les LAM: soins médicaux et paramédicaux + accompagnement social. Pathologies chroniques (Alzheimer). Expérimentation.

09 220 – ASH 27/03/09

Logement et sans-abrisme modèles et pratiques des différents pays européens

Revue Sans-abri en Europe – hiver 2008 Téléchargeable sur www.feantsa.org

Nous vous suggérons de retenir





Nous aimons que la Halde se positionne: Aura-t-elle plus de poids que les intervenants sociaux? C'est à suivre. La censure de la loi Boutin est très technique: on peut se reporter à Internet.

La HALDE et les discriminations dans l'accès au logement social

09 - 229 - ASH - 03/04/09

Délib.2009-133 - www.halde.fr

« Le principe de mixité sociale est parfois utilisé pour justifier un refus d'attribution.»

Notamment dans les « politiques dites de peuplement fondées sur la définition de seuils de tolérance visant à limiter l'accès au logement social de catégories de population à risques. »

Demande des procédures transparentes pour traiter candidatures et attribution, et respect art. 55 SRU.

Volet règlementaire

Le Conseil constitutionnel censure 6 articles de la loi « Boutin »

09 207 - ASH 27/03 & Gaz Com 30/03/09

Notamment prélèvements sur les bailleurs sociaux investissant peu (mais réintroduit par un amendement au projet de loi finances 2009)

Décision n° 2009-578 DC du 18/03/09

www.conseil-constitutionnel.fr







Directives des ministères Intérieur / EN pour lutter contre les intrusions dans les collèges et lycées

09 230 - ASH 03/04/09





Voilà le genre d'annonces que nous aimons... dates d'exécution très rapprochées, aucune évaluation annoncée et pas de mise en perspective statistique...

Instruction du 24 mars, non publiée

Identifier les établissements les plus soumis aux intrusions et violences (recteurs & préfets) et transmettre résultats début avril.

Les chefs d'établissements devront engager un « diagnostic de sécurité » : clôtures, dispositifs vidéo-protection... + bilan vie scolaire (au 15/05)

Devront y être déployés policiers ou gendarmes référents susceptibles d'intervenir si besoin.

Objectif de repérer entre 102 & 204 établissements (17 académies les plus importantes).

Plan banlieues : un avis du Conseil national des villes - www.ville.gouv.fr (17p.)

09 231 - ASH 03/04/09





La « confusion » énoncée ici ne vous surprendra pas. Que ce soit l'occasion de vous inciter à aller sur le site du Conseil: beaucoup d'avis sont intéressants.

Sur de nombreux points « paraît bien engagé ».

Par ex. Écoles de la 2° chance : effort réel, à amplifier (davantage de moyens)

Mais souligne la nécessité d'une collaboration entre instances EN et élus.

Notamment «grande confusion » dans la lutte contre absentéisme et décrochage scolaire. Loi prévention délinquance 07 renforce compétence des élus mais ils estiment être insuffisamment informés ; et le « traitement automatisé de données à caractère personnel (...) ne semble pas avoir été appliqué ».

Appelle à une « clarification de rôle des élus » ... et à ce qu'ils aient les moyens de leurs attributions.

Demande que les collectivités locales des 215 quartiers prioritaires soient plus associées à la politique à l'égard des jeunes en rupture.

Carte scolaire : trois quarts des collèges difficiles ont perdu des élèves

09 266 – Le Monde – 09/04/09





C'est bien de parler de scolarité dans cette rubrique... mais ce n'est pas brillant. Nous aimons cet article qui confirme les craintes exprimées au moment de la mise en œuvre de la réforme. Dans l'attente d'un bilan plus circonstancié.

Liberté de choix des familles... dans la limite des places disponibles c'est la règle dorénavant.

Les 254 collèges « ambition réussite » n'ont perdu que 2,5 % de leurs effectifs : c'est là une moyenne.

75 % en ont perdu plus (et certains jusqu'à 25%).

Pour l'instant ils gardent leurs moyens... mais...

Leurs voisins sont déstabilisés aussi : l'arrivée massive d'élèves issus d'un collège défavorisé fait fuir classes moyennes vers un 3° établissement... l'effet domino peut être très rapide. Quid de la mixité sociale ? (recherches Mme Nathalie Mons)

Le ministère en a une interprétation positive : ces populations ne sont plus « prisonnières ».

M. Oberti (sociologue) a travaillé sur 4 communes « stigmatisées » du 93 : 85% des 1 187 familles interrogées se disent satisfaites de la liberté de choix... mais n'ont demandé aucune dérogation. Le poids de la réforme est aussi symbolique.



ASH du 27 mars 2009 - 223

Au choix deux ouvrages complètement différents!!

La démarche qualité en action sociale et médico-sociale

Non pas transposer ce qui a été fait ailleurs (entreprises) mais s'en nourrir. Réflexion sur enjeux et complexité, puis proposition d'un guide d'auto-évaluation.

J.R. Loubat – Ed. Dunod – 27 €

Le roman de Pauline



Pauline a 14 ans et vit à Pantin.

Une enseignante la retrouve ; quand elle lui dit qu'elle est étrange, Pauline répond : « [dans mon univers] je ressemble à tout le monde »





Ce professeur l'héberge et elle découvre un autre univers. Chronique sociale et relation mère-fille.

C. Beyala - Ed. Albin Michel - 16 €

ASH du 04 avril 2009 - 236



P. Milburn - Quelle justice pour les mineurs ? entre jeunesse menacée et adolescence menacante

Ed. érès - col. Trajets - 238 p. - 23 € Voir entretien en Société



ASH du 10 avril 2009 - 253



Nous aimons et signalons longuement. Nous croyons à l'efficacité des mises en perspectives.

Assistance sociale et contrepartie. Actualité d'un débat ancien

Au 17° siècle on obligeait les indigents à travailler.

Au 18° siècle ° : on passe à « l'assistance par le travail libre » (« ateliers de charité » et « de secours » à partir de la Révolution)

À partir de là deux questions se poseront :

1. Rémunération de ce travail : salaire ou secours ? la révolution « impose [qu'elle] soit toujours inférieure au prix du travail moyen pratiqué» (ne pas encombrer les ateliers)

2. Caractère obligatoire de ce travail

Le retour de cette logique (RMI ou RSA) est pour l'auteur une dégradation du modèle de protection sociale (développé au 20°

A. Purière – Ed. L'Harmattan – 138 p. - 13.50 €

ASH du 17 avril 2009 - 268



F. Bouillon – Les mondes du squat – PUF – 272 p. 28 € - table des matières sur www.puf.com

Voir entretien en Logement

ASH du 24 avril 2009 – 273





Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile (à noter un entretien pp. 32-33)

Distingue entre droit d'asile, qui est un principe et droit de l'asile, qui est l'ensemble des lois qui l'organisent. Fait remonter le durcissement des politiques aux années 60, bien avant la fermeture des frontières (1974 en France) ; mutation de la culture politique, de«l'ordre de l'impensé ».

J. Valluy - Ed. du Croquant - 382 p - 22 €





Le Monde - 09 225

La France sommée de s'expliquer devant l'ONU

Sur le fichier « Base élèves » lancé depuis 2004 et officialisé en 2008. il recueille des informations à partir de l'inscription en

Il faudra expliquer « à quelle mission de service public servira [ce] stockage » (28/03)

Porter une cagoule lors d'une manifestation pourrait être passible de contravention (18/04)

1 500 e et 3 000 si récidive. Un décret est annoncé par le ministère de l'Intérieur. En Grèce et en Allemagne des mesures de ce type ont été prises.

ASH du 27 mars 2009 - 214

L'Uniopss publie un « mémorandum européen »

Demande à l'Europe de considérer l'économie sociale et solidaire comme un mode alternatif ; de définir un statut européen de l'assoc et reconnaître le dialogue civil : ne pas mettre sur le même plan intérêts privés et intérêt général, et enfin un élan politique autour de l'emploi des jeunes (au lieu de « plans » dispersés)

www.uniopss.asso.fr - Europe - publications

La « Carte enfant-famille » existe depuis le 25/03

Familles 1 ou 2 enfants avec revenus ≤ ARS : réduction de 25 à 50 % sur les billets de trains.

Disponible aux quichets SNCF sur présentation attestation de droit (CAF).

Concerne potentiellement 3 millions de familles (9,3 millions personnes dont 4,5 millions d'enfants)

Le budget d'action sociale de la CNAF va augmenter de 7,5 % par an entre 2009 et 2012

1,25 milliard sup: 100 000 nouvelles places accueil collectif. 340 000 en centre de loisirs et mesures spécifiques pour ados (rural et ZUS). Recrutement « immédiat » de 250 emplois (en plus des 1007 déjà accordés pour la gestion RSA)

FN3S, Unasea et Uniopss alertent : la qualité des enquêtes sociales « en péril »

Rémunérations en baisse et établissement et services habilités pour l'exercice de mesures d'investigation exclus





de la liste des enquêteurs sociaux : « enquêtes livrées à un marché non professionnel » et réduites « à un simple relevé d'informations »

S'apprêtent à écrire au 1° ministre pour demander la suspension de l'arrêté et l'ouverture d'une négociation avec le ministère de la Justice.

4° enquête menée sur les lignes d'écoute de Sida Info Service : Plus d'1 personne séropositive sur 2 se sent victime de discrimination

48% répondent oui pour le milieu médical et paramédical (les plus cités étant les dentistes).

34 % pensent avoir été discriminées au travail.

www.sida-info-service.org - publications

ASH du 4 avril 2009 - 233

Rapport du Parlement européen sur les mutilations sexuelles (A6-0054/09 – 24/03/09)

180 000 femmes émigrées en Europe en subissent ou risquent d'en subir. Demandent une stratégie globale (juridique, préventive, sociale...), la qualification de délit (sanctions ad hoc), un « protocole sanitaire européen » pour suivre le phénomène, la négociation avec les pays d'origine et/ou l'ouverture de l'asile pour les parents souhaitant protéger leur(s) fille(s).

Rapport d'information sur les fichiers de police disponible sur www.assemblee-nationale.fr

Recommande au gouvernement d'en « clarifier le cadre juridique » et « garantir l'exactitude »

Mme Alliot-Marie souhaite un « débat public » sur ces outils et travaille à une remise à plat sur la base des propositions du rapport de M. Bauer, consultable sur www. ladocumentationfrançaise.fr

Un site fiable d'informations sur l'adoption

www.adoption.gouv.fr

Un communiqué commun AMF / ARF / ADF

Invite « le gouvernement à définir une nouvelle méthode de travail » : les mobiliser en amont (groupes de travail) - www. arf.asso.fr

ASH du 10 avril 2009 - 246

Révision des zonages des « zones prioritaires »

Les préfets doivent organiser la consultation des partenaires de la Politique de la ville sur ce projet et transmettre une synthèse au 15 mai.

La DIV a élaboré un livret vert.

Le Cnajep s'inquiète après l'annonce de la suspension des conventions pluriannuelles en 09

Pour le cabinet de M. Hirsch c'est une mesure de précaution, le temps de se mettre en conformité avec la réglementation européen

Pas de projet sur le droit opposable à la garde d'enfants en 2009 (Mme Morano)

La priorité est de développer les modes de garde.

ASH du 17 avril 2009 - 260

Violences faites aux femmes : une campagne d'information.

70 000 ados 10/18 ans menacées d'un mariage forcé et 65 000 fillettes ou femmes mutilées ou menacées de l'être. 100 000 brochures seront disponibles (PMI, ACSE, assocs...).

Informations disponibles aussi au 39 19 et sur www.stop-violences-femmes.gouv.fr

Protection de l'enfance

Le président du conseil général 93 a déposé un recours devant le conseil d'État pour obtenir la parution du décret créant le Fonds nationale de financement. (compenser transfert de charges)...

Projet de loi « HPST » au sénat le 12 mai

Inquiétudes des assocs: maintien de la procédure des appels d'offres, « le sanitaire reste dominant »: pas de directeur chargé du médico-social dans les ARS (Uniopss), L'AIRe voulait que l'on parle aussi d'usagers et pas seulement de patients et toutes sont mécontentes du sort réservé à la lutte contre les refus de soins.

ASH du 24 avril 2009 - 276

Lancement des états généraux de l'Outre-mer

Officiellement le 22 avril : débats jusqu'à fin juillet et restitution nationale en septembre.

Martinique et Guadeloupe : les collectifs à l'origine des grèves n'y participeront pas. (Monde 16/04)

Voir et participer www.etatsgenerauxdeloutremer.fr







Un espace d'accueil psychanalytique : L'EPOC

09 254 - ASH 10/04/09 - pp. 38-41



Voilà c'est possible, mais c'est aussi le résultat d'un engagement, les intervenants étant bénévoles. Gratuit et ouvert le dimanche. On peut aller voir leur site sur Internet.

L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations existe depuis 2005 dans le 19° arrdt de Paris (2 locaux).

« Cadre souple (...)lieu non stigmatisant » : différent des

institutions habituelles.

On obtient les rendez-vous rapidement, sur simple coup de fil ou même en venant. Pas nécessaire de formuler une demande précise, et aucun document n'est demandé.

On conservera l'intervenant rencontré la 1° fois.

Prise en charge entièrement gratuite ; aucun médicament délivré : orientation si nécessaire.

15 intervenants psychologues, psychanalystes et psychiatres orientés vers la psychanalyse.

Difficultés répertoriées : angoisse (56%), isolement social (41%), perte de lien social (36%), état dépressif (43%), pbs familiaux (21%).

43% des patients suivis en 2008 présentent une problématique psychiatrique.

Le lien entre toutes ces personnes « c'est l'isolement » : près de 61% vivent seules ou en foyer monoparental. Près des deux tiers sont des femmes dont 21% vivent seules avec leurs enfants.

60% des patients adressés à l'EPOC sont sans activités (RMI, invalidité...) et 43% des salariés ont un emploi précaire et partiel. En 2008, 90 SDF ont été reçus (16% des patients de l'année).

En plus 10 ateliers à visée thérapeutiques gratuits (5 animateurs) :116 usagers par an.

Patients orientés : travailleurs sociaux psychiatrie, CHRS, médecins, assocs....

5781 consultations en 2008 : 34 nouveaux patients accueillis chaque mois.

Le financement permet de rétribuer 1,3 ETP www.lepoc.org





